



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 53943

Texte de la question

M. Xavier Bertrand attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les modalités d'intervention des services de soins infirmiers (SSIAD) au domicile de personnes âgées dépendantes. Les règles de gestion des associations concernées obligent trop souvent à limiter les interventions dans la journée sans aller au-delà de 19 heures ou 19 heures 30 les jours ouvrés et, souvent, uniquement en matinée les week-end et jours fériés. Or il apparaît clairement que l'évolution de l'état de dépendance physique et que le maintien du moral du patient sont étroitement liés à la régularité des interventions et au respect du plan de vie défini par l'équipe médico-sociale. Il souhaite savoir si des mesures sont envisagées pour prendre en compte ces situations et améliorer encore le service aux personnes âgées dépendantes et leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53943

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6321

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)